

Atelier Croissance durable

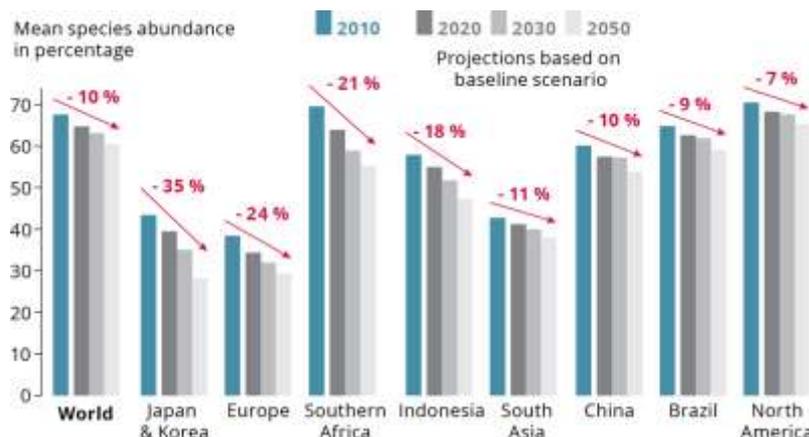
Les défis de l'intégration de la biodiversité dans la stratégie de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Anastasia Wolff^(1,2), Natacha Gondran⁽²⁾ & Christian Brodhag⁽²⁾

- (1) *AgroParisTech, F-75005, PARIS, FRANCE;*
- (2) *Université de Lyon, Ecole des Mines Saint-Etienne, UMR 5600 EVS, Saint-Etienne, France*

La biodiversité, un enjeu fort de développement durable peu intégré dans la RSE

- ❑ Perte de biodiversité : enjeux écologiques, sociaux et économiques (MEA, 2003 ; TEEB, 2010)



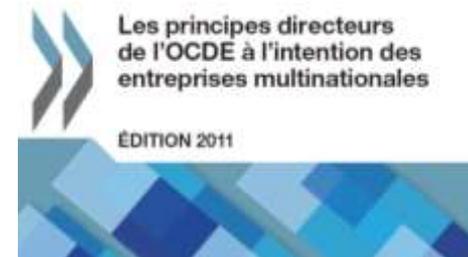
- ❑ Part de responsabilité des entreprises : contribuent via leur approvisionnement, leurs opérations et leurs produits à la crise de la biodiversité
- ❑ Appels à la mobilisation des entreprises



- ❑ Mais faible intégration de la biodiversité dans la RSE

(INSEE, 2012 ; ONB, 2015 ; Dempsey, 2013...)

- Normes/standards supports à l'élaboration des stratégies RSE



- Normes/standards supports à l'élaboration des stratégies RSE

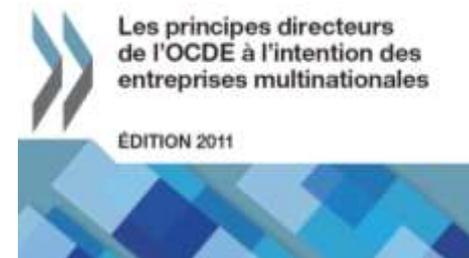


- Références pour les entreprises

- Principes généraux de la RSE

- Recommandations pour la prise en compte des différents enjeux de développement durable

- Normes/standards supports à l'élaboration des stratégies RSE



- Références pour les entreprises
 - Principes généraux de la RSE
 - Recommandations pour la prise en compte des différents enjeux de développement durable
- Traduction des enjeux de biodiversité
 - Prescriptions spécifiques
 - Importance relative
 - Applicabilité des principes généraux

- Normes/standards supports à l'élaboration des stratégies RSE



- Références pour les entreprises
 - Principes généraux de la RSE
 - Recommandations pour la prise en compte des différents enjeux de développement durable

- Traduction des enjeux de biodiversité
 - Prescriptions spécifiques
 - Importance relative
 - Applicabilité des principes généraux

Influence sur la compréhension, la priorisation et la prise en charge par les entreprises

Questions de recherche & plan

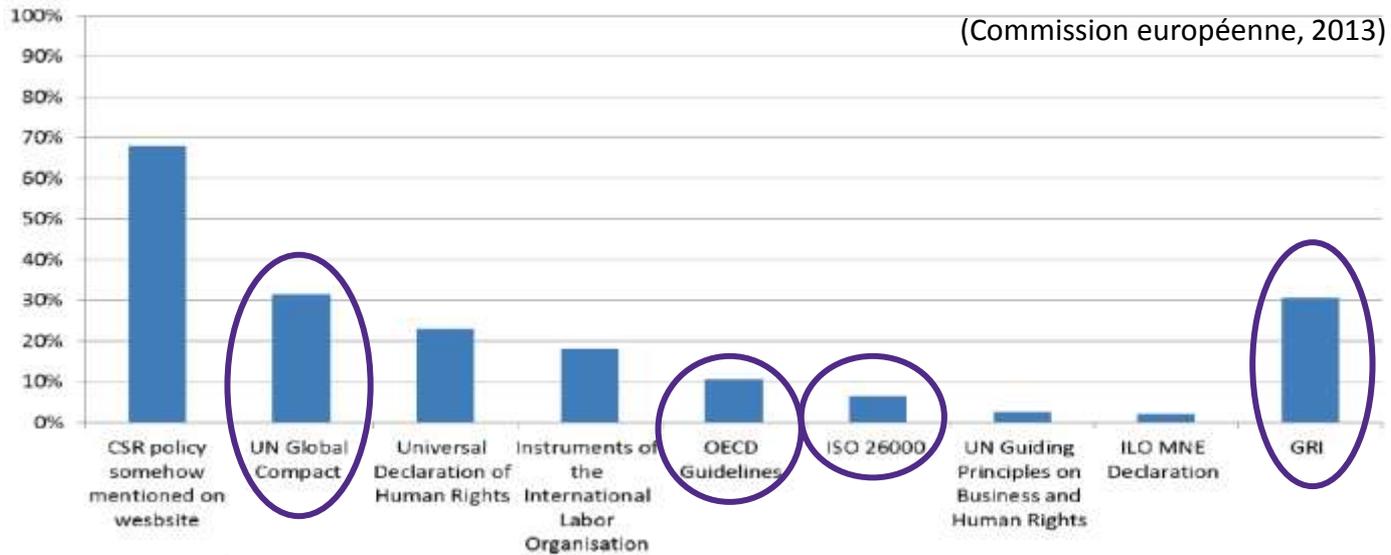
- Les prescriptions des outils normatifs de la RSE sont-elles appropriées au regard des spécificités des enjeux de biodiversité ?
- Peut-on identifier des obstacles normatifs, techniques (managériaux et politiques ?) à l'intégration la biodiversité dans la stratégie RSE des entreprises ?
- Comment analyser la contribution de la RSE à la conservation de la biodiversité ?

- ❑ Les prescriptions des outils normatifs de la RSE sont-elles appropriées au regard des spécificités des enjeux de biodiversité ?
- ❑ Peut-on identifier des obstacles normatifs, techniques (managériaux et politiques ?) à l'intégration la biodiversité dans la stratégie RSE des entreprises ?
- ❑ Comment analyser la contribution de la RSE à la conservation de la biodiversité ?

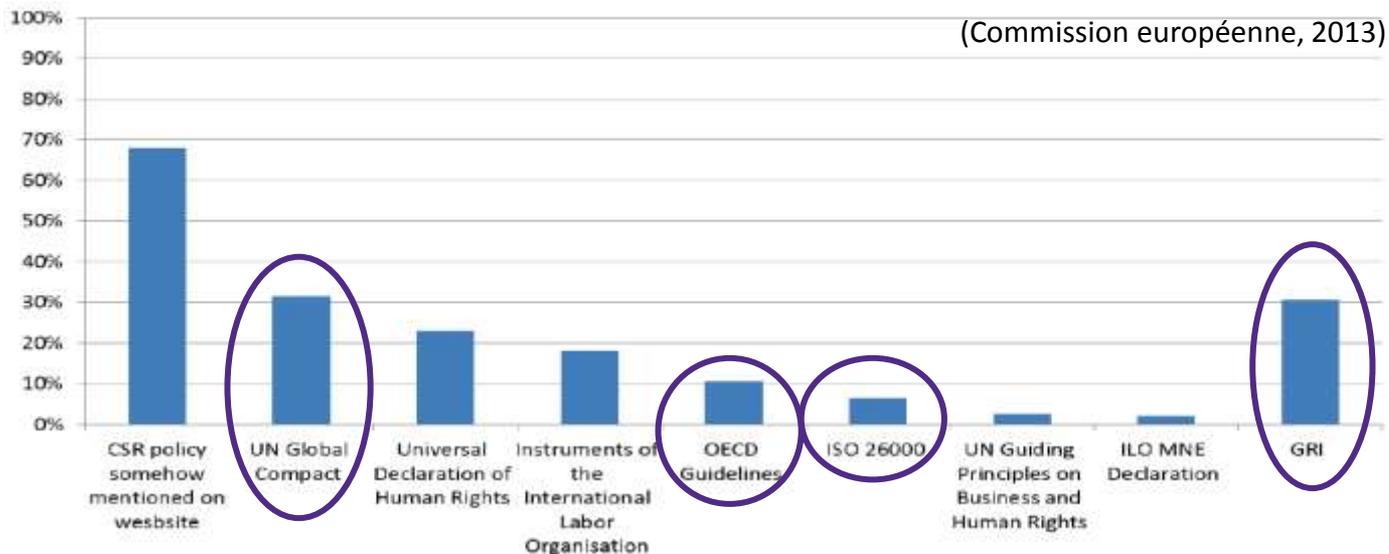
- ❑ Méthode : approche normative (Lockett et al., 2006)
 - Analyse critique de cadres normatifs de la RSE
 - apports et limites des prescriptions de ces outils
 - Construction d'un cadre d'analyse des liens entreprise - biodiversité
 - Identification de verrous pour intégrer la biodiversité dans la stratégie RSE d'entreprise.
 - Propositions

Cadres normatifs de la RSE : analyse critique

Présentation des cadres normatifs



Présentation des cadres normatifs

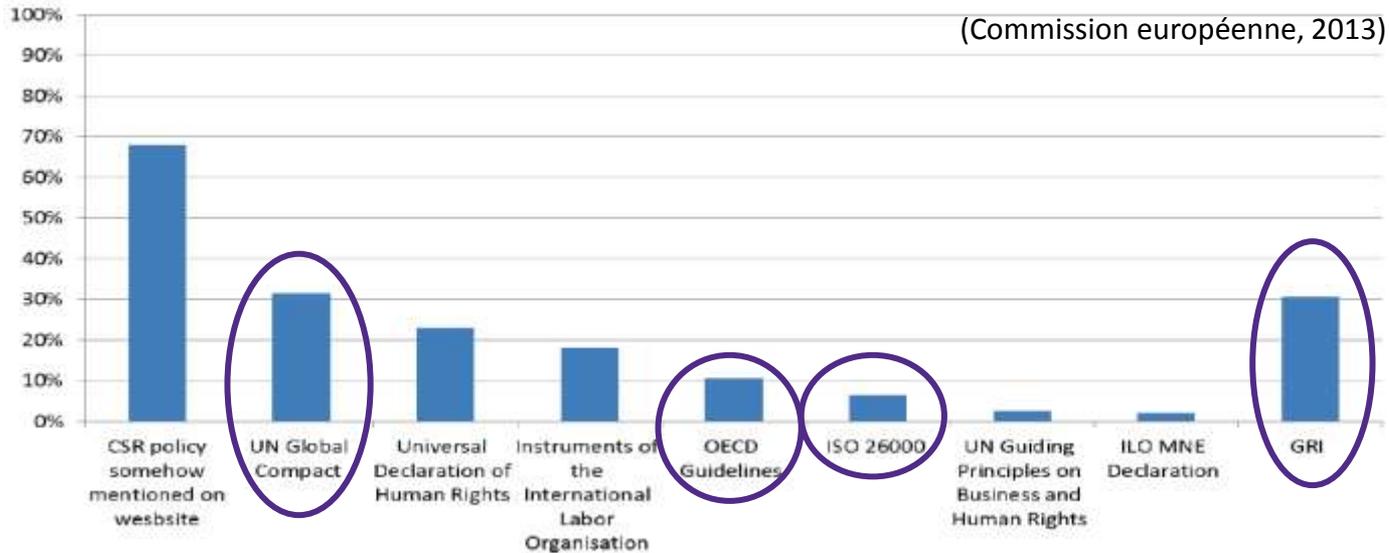


Principes promus par
les Nations unies

2011, 1 p.

10 principes

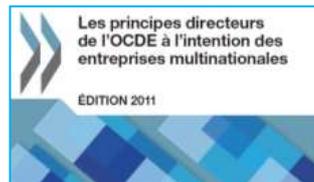
Présentation des cadres normatifs



Principes promus par les Nations unies

2011, 1 p.

10 principes



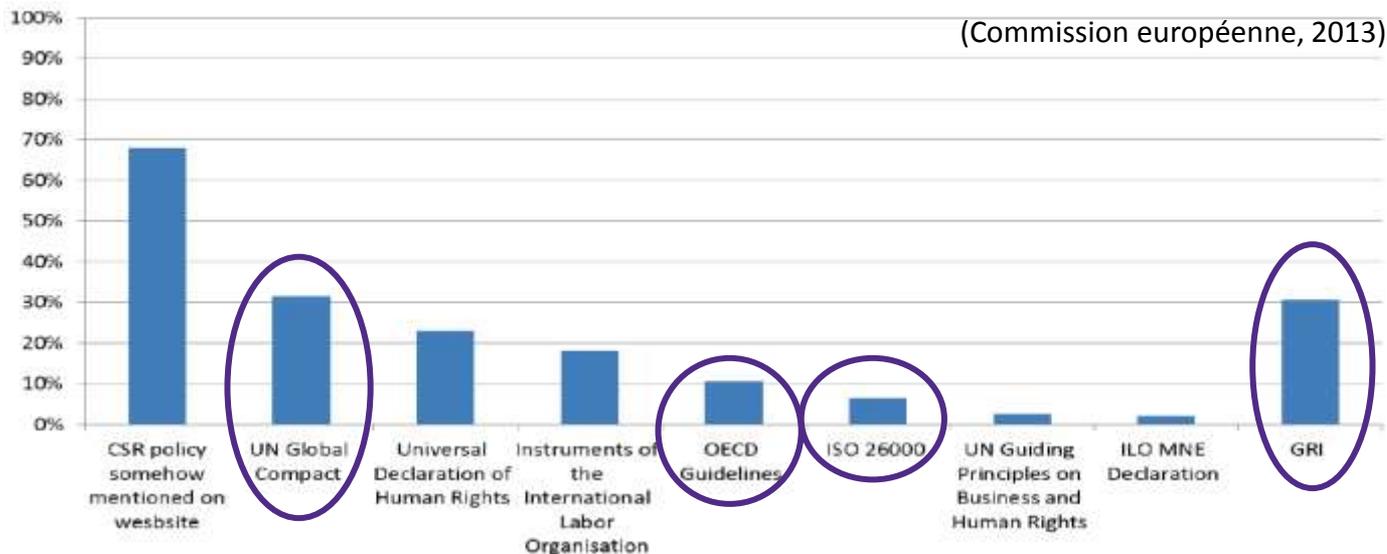
Principes promus par l'OCDE

2011, 60 p.

Principes de conduite responsable



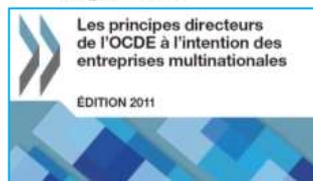
Présentation des cadres normatifs



Principes promus par
les Nations unies

2011, 1 p.

10 principes



Principes promus par
l'OCDE

2011, 60 p.

Principes de conduite
responsable



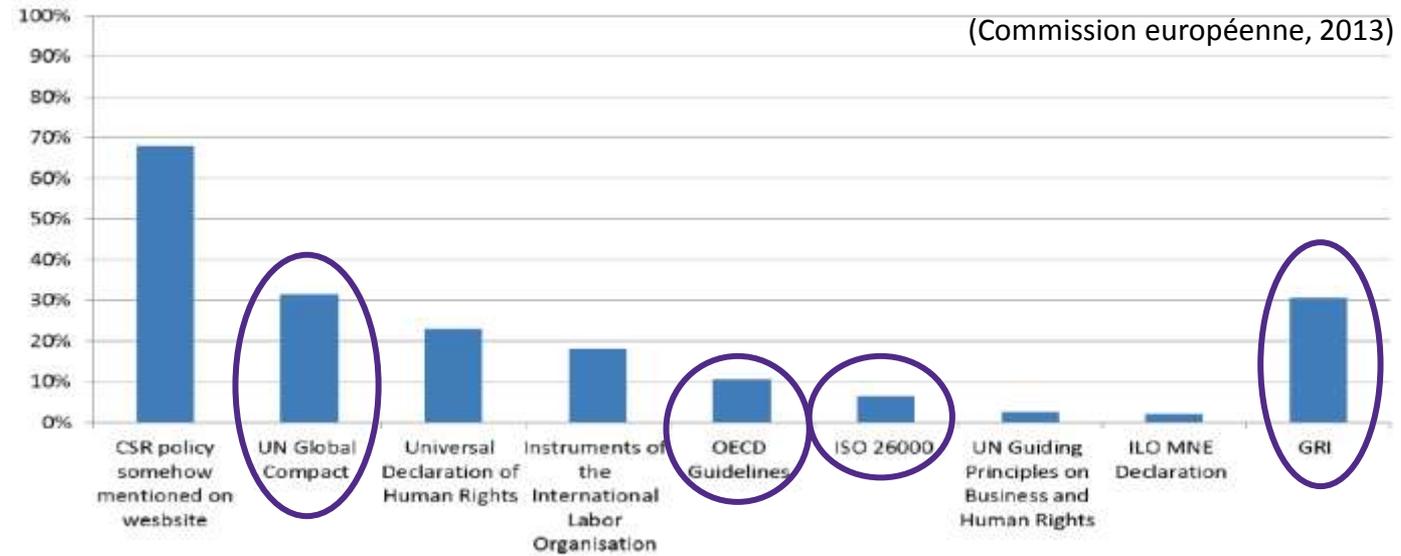
Norme internationale
non certifiable

2010, 142 p.

Principes RSE &
recommandations



Présentation des cadres normatifs



Principes promus par les Nations unies

2011, 1 p.

10 principes



Principes promus par l'OCDE

2011, 60 p.

Principes de conduite responsable



Norme internationale non certifiable

2010, 142 p.

Principes RSE & recommandations



Standard de reporting

2013, 97 p. + 268 p.

Principes de reporting (contenu et de qualité) & indicateurs

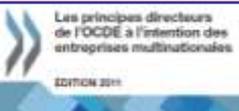
Prescriptions spécifiques à la biodiversité



Section « Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels »



Catégorie environnement
« Biodiversité »



Biodiversité mentionnée par 3 fois



Pas de mention spécifique

Prescriptions spécifiques à la biodiversité



Section « Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels »

Principe : « il convient qu'une organisation identifie les impacts négatifs potentiels sur la biodiversité et sur les services assurés par les écosystèmes et prenne des mesures pour éliminer ou réduire le plus possible ces impacts » (ISO, 2010, p. 57)

Liste longue et décousue de recommandations



Catégorie environnement
« Biodiversité »



Biodiversité mentionnée par 3 fois



Pas de mention spécifique

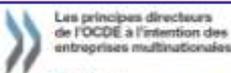
Prescriptions spécifiques à la biodiversité



Section « Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels »

Principe : « il convient qu'une organisation identifie les impacts négatifs potentiels sur la biodiversité et sur les services assurés par les écosystèmes et prenne des mesures pour éliminer ou réduire le plus possible ces impacts » (ISO, 2010, p. 57)

Liste longue et décousue de recommandations



Biodiversité mentionnée par 3 fois



Catégorie environnement
« Biodiversité »

4 indicateurs (G4) :

EN11 : « Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans des **aires protégées** ou y étant adjacents, ainsi qu'en **zones riches en biodiversité** en dehors de ces aires protégées »

EN12 : « Description des impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité des **aires protégées** ou des **zones riches en biodiversité** en dehors de ces aires protégées »

EN13 : « **Habitats protégés ou restaurés** »

EN14 : « Nombre total d'**espèces menacées** figurant sur la liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction »



Pas de mention spécifique

Prescriptions spécifiques à la biodiversité



Section « Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels »

Principe : « il convient qu'une organisation identifie les impacts négatifs potentiels sur la biodiversité et sur les services assurés par les écosystèmes et prenne des mesures pour éliminer ou réduire le plus possible ces impacts » (ISO, 2010, p. 57)

Liste longue et décousue de recommandations



Biodiversité mentionnée par 3 fois

Sujet cité à titre d'exemple pour lequel :

- Les normes de publication/communication sont en cours d'évolution,
- Le périmètre de reporting peut être élargi aux fournisseurs,
- Des informations produit devraient être fournies au client,
- Une stratégie à long terme devrait être développée



Catégorie environnement
« Biodiversité »

4 indicateurs (G4) :

EN11 : « Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans des **aires protégées** ou y étant adjacents, ainsi qu'en **zones riches en biodiversité** en dehors de ces aires protégées »

EN12 : « Description des impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité des **aires protégées** ou des **zones riches en biodiversité** en dehors de ces aires protégées »

EN13 : « **Habitats protégés ou restaurés** »

EN14 : « Nombre total d'**espèces menacées** figurant sur la liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction »



Pas de mention spécifique

□ Définition du champ de responsabilité

→ Sujets prioritaires :

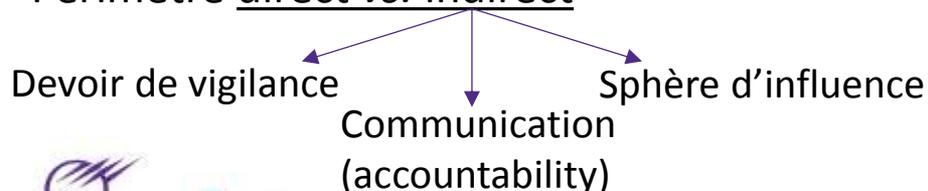
Identification des sujets que l'entreprise considère comme « pertinents et importants à aborder à travers ses propres analyses et par le dialogue avec ses parties prenantes » (ISO 26000)

Priorisation sur la base des risques et impacts économiques, sociaux ou environnementaux, réalisés ou potentiels, qui pourraient être engendrés.

→ Périmètre à considérer :

Contextuel

Périmètre direct vs. indirect



❑ Définition du champ de responsabilité

→ Sujets prioritaires :

Identification des sujets que l'entreprise considère comme « pertinents et importants à aborder à travers ses propres analyses et par le dialogue avec ses parties prenantes » (ISO 26000)

Priorisation sur la base des risques et impacts économiques, sociaux ou environnementaux, réalisés ou potentiels, qui pourraient être engendrés.

→ Périmètre à considérer :

Contextuel

Périmètre direct vs. indirect



❑ Evaluation de la performance RSE de l'organisation

Les références auxquelles une organisation peut confronter sa performance

				
Limites écologiques	X	X		
Lois	X	X	X	
Conventions et objectifs (inter)nationaux	X	X		
Intérêts exprimés par les parties prenantes	X	X	X	
Performance des autres acteurs	X	X		

Apports & limites des cadres normatifs

- Traitement spécifique des enjeux de biodiversité est succinct (*Principes directeurs de l'OCDE*), partiel (*GRI*) ou décousu (*ISO 26000*)

→ **support peu opérationnel**

- ❑ Traitement spécifique des enjeux de biodiversité est succinct (*Principes directeurs de l'OCDE*), partiel (*GRI*) ou décousu (*ISO 26000*)

→ **support peu opérationnel**

- ❑ Prescriptions génériques

- définition des responsabilités

- évaluation de la performance RSE :

→ **difficultés d'application** à la biodiversité car définir le rôle d'une organisation vis-à-vis de dégradations écologiques larges et diffuses n'est pas trivial.

- ❑ Pbm de résolution :

Biodiversité → dimensions systémiques

vs.

RSE → démarche individuelle d'entreprise

- ❑ Traitement spécifique des enjeux de biodiversité est succinct (*Principes directeurs de l'OCDE*), partiel (*GRI*) ou décousu (*ISO 26000*)

→ support peu opérationnel

- ❑ Prescriptions génériques
 - définition des responsabilités
 - évaluation de la performance RSE :

→ **difficultés d'application** à la biodiversité car définir le rôle d'une organisation vis-à-vis de dégradations écologiques larges et diffuses n'est pas trivial.

- ❑ Pbm de résolution :

Biodiversité → dimensions systémiques

vs.

RSE → démarche individuelle d'entreprise

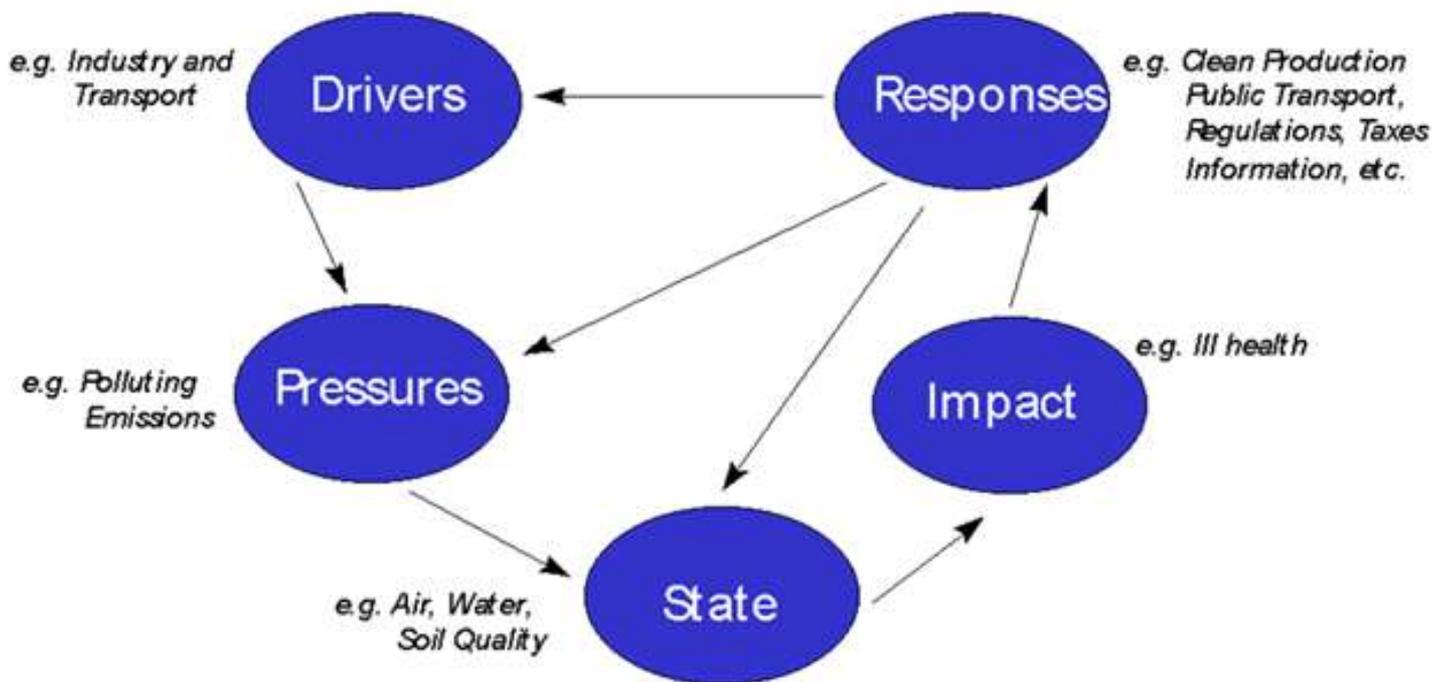
- dégradation de la biodiversité résulte de pressions diverses exercées par des acteurs multiples
- protection de biodiversité résulte de démarches collectives

Modèle d'analyse des relations entreprise- biodiversité

Construction du modèle d'analyse

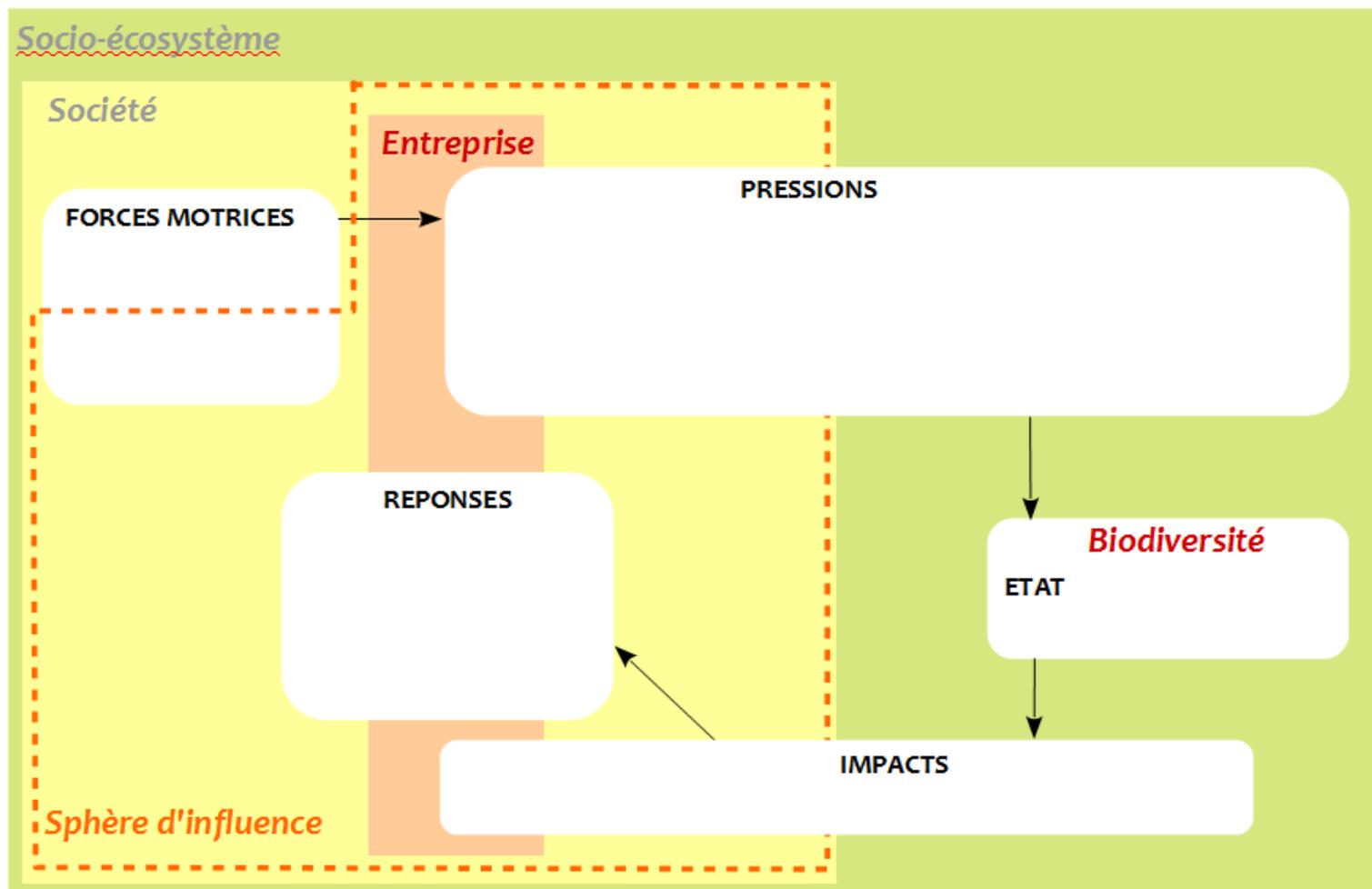
Modèle causal

Forces motrices-Pressions-Etat-Impacts-Réponses

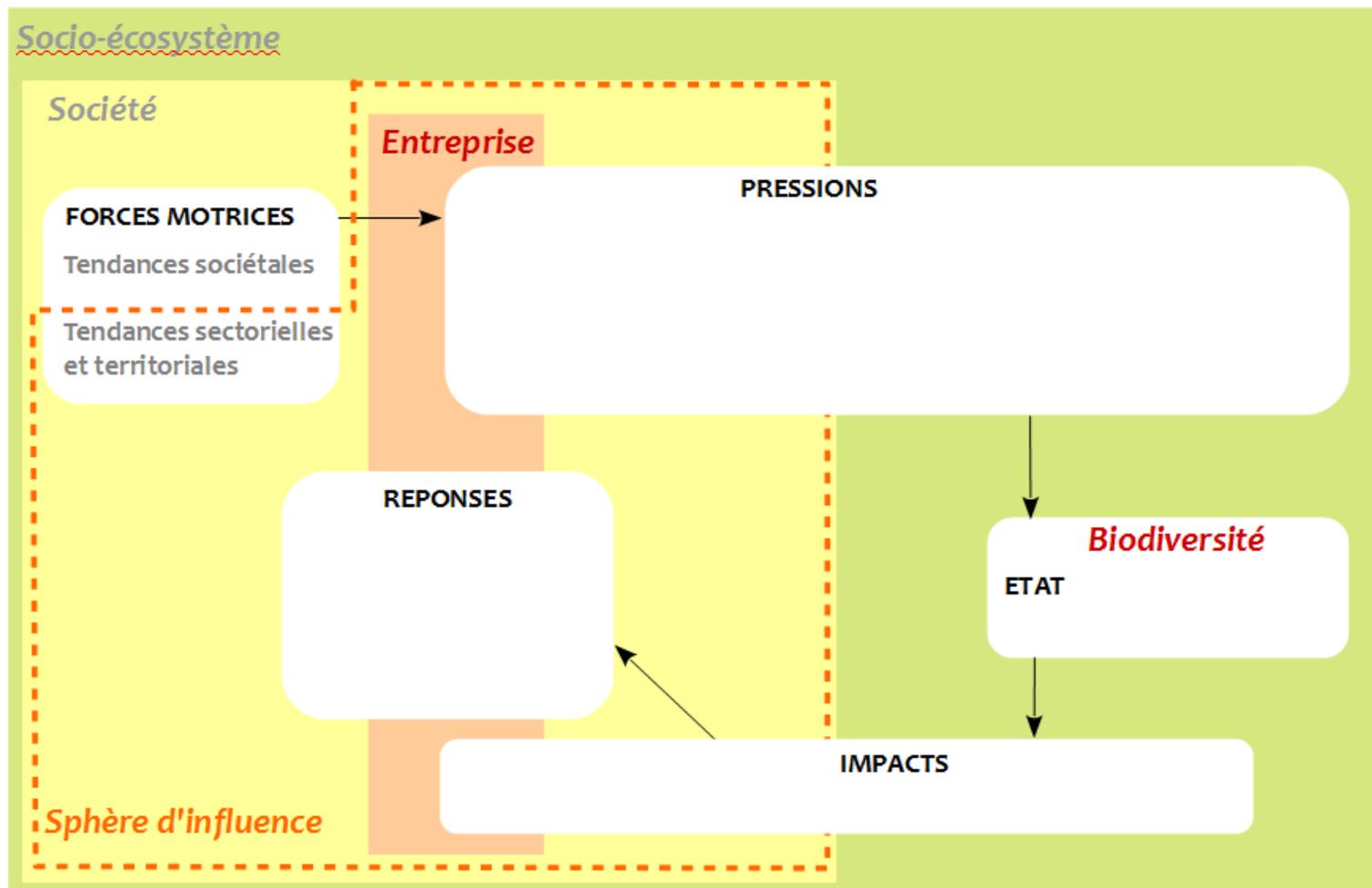


(European Environment Agency, 1999)

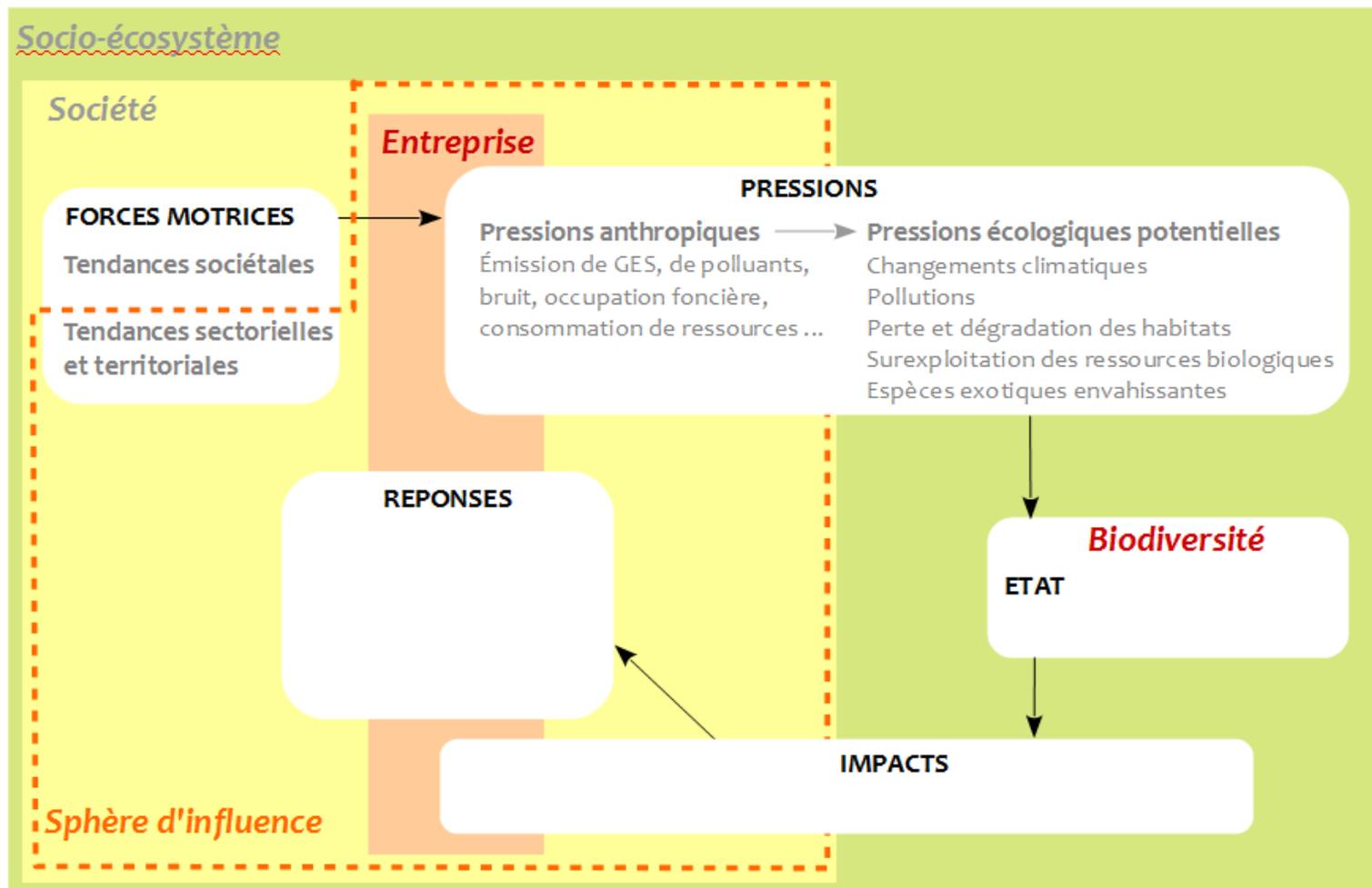
Adaptation du modèle FPEIR aux interactions entreprise - biodiversité



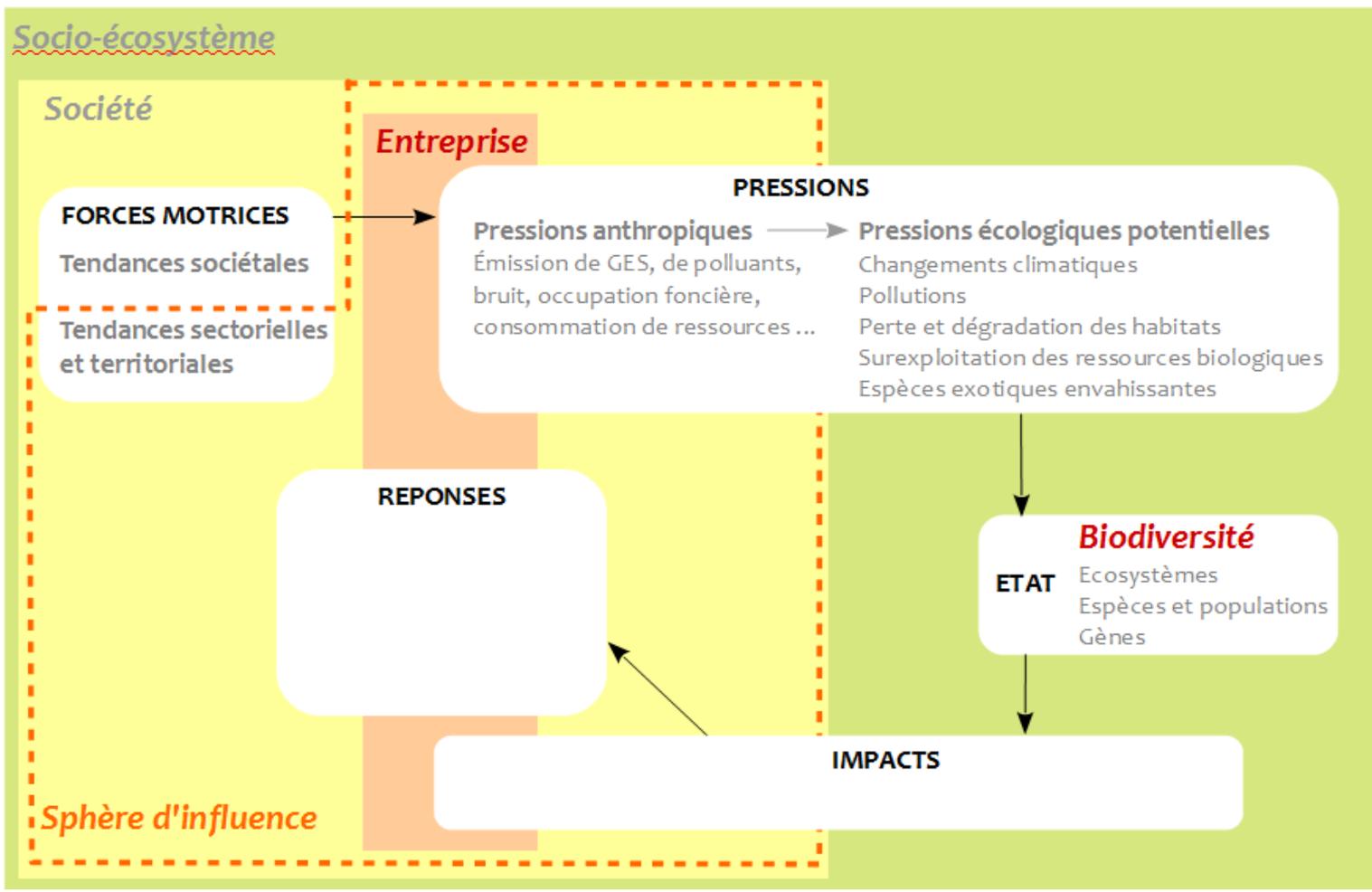
Adaptation du modèle FPEIR aux interactions entreprise - biodiversité



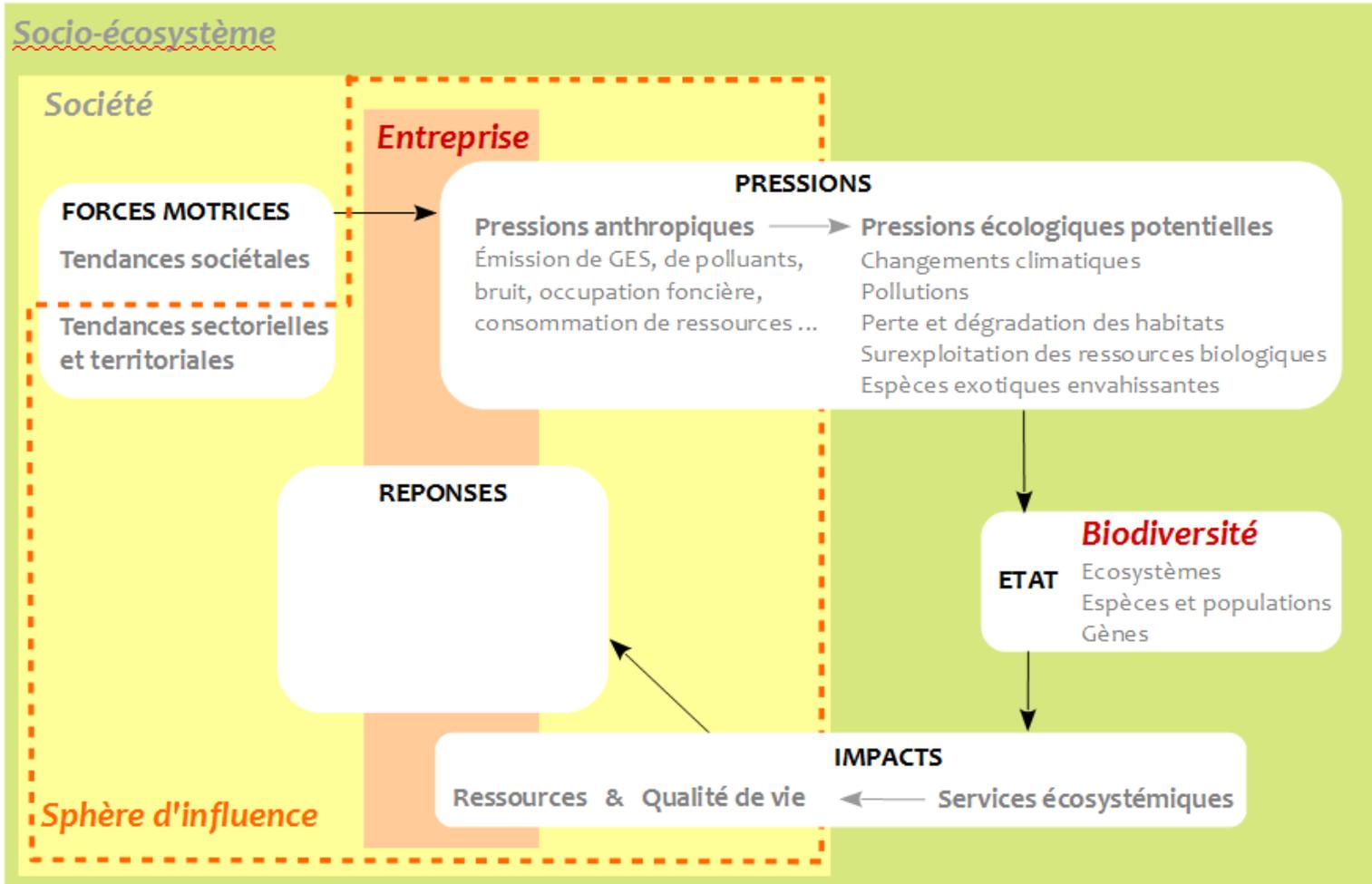
Adaptation du modèle FPEIR aux interactions entreprise - biodiversité



Adaptation du modèle FPEIR aux interactions entreprise - biodiversité

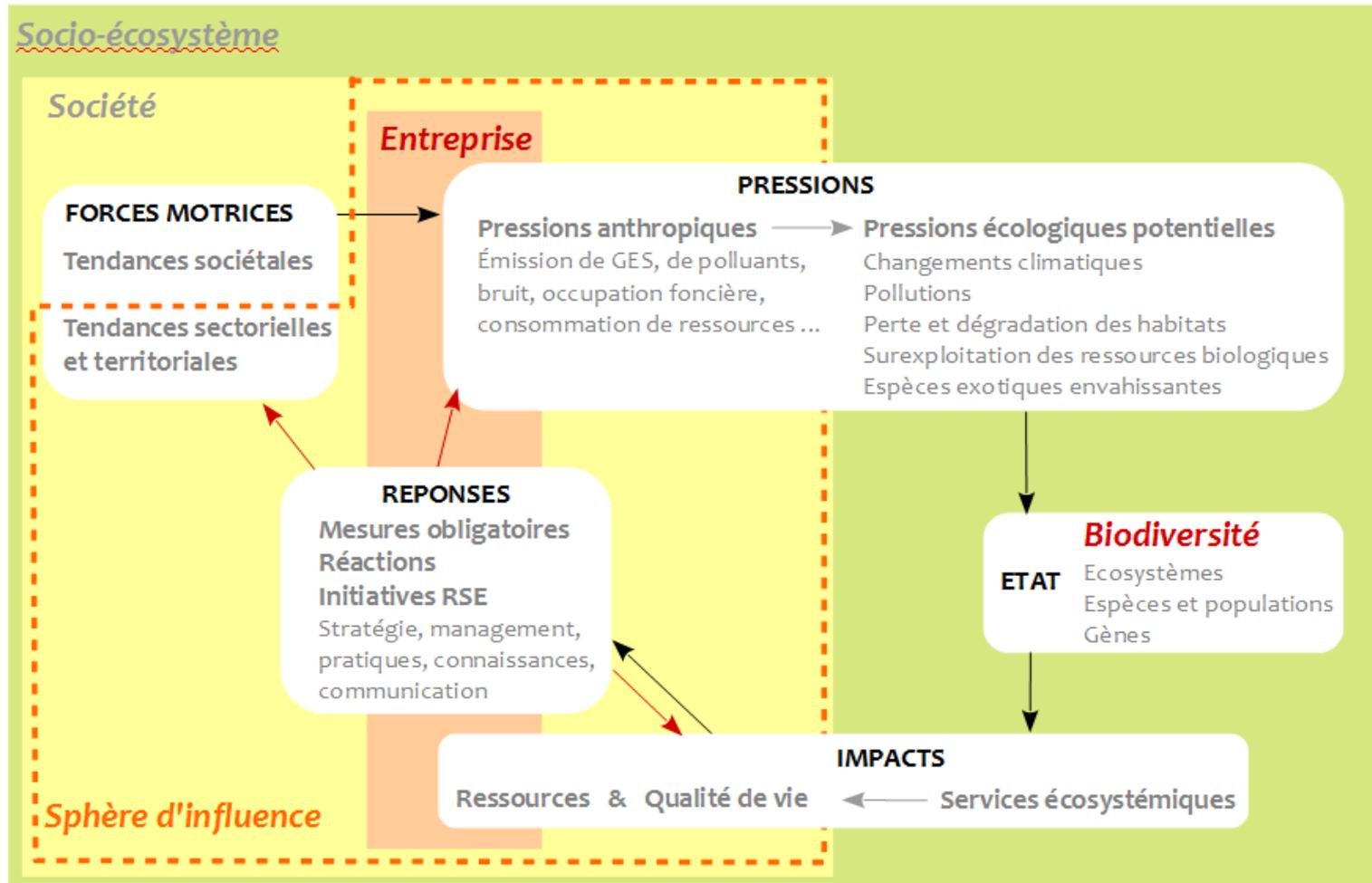


Adaptation du modèle FPEIR aux interactions entreprise - biodiversité



Modèle d'analyse

Adaptation du modèle FPEIR aux interactions entreprise - biodiversité



Verrous normatifs et techniques à l'intégration de la biodiversité à la stratégie RSE & Propositions

Verrou (1/3) : L'imputabilité des responsabilités

- « la responsabilité sociétale concerne les impacts potentiels et effectifs induits par les décisions et activités de l'organisation » (ISO 26 000)



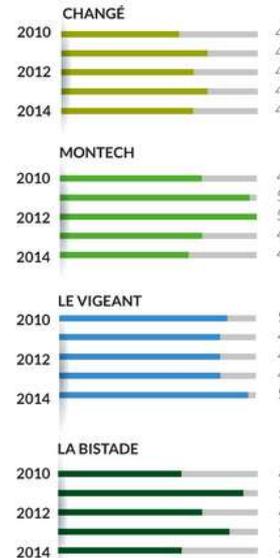
Indicateurs de préservation

Amphibiens



Bilan pluriannuel du comptage des amphibiens

Nombre d'espèces identifiées pour un recensement total de près de 6600 amphibiens



Avifaune



Bilan pluriannuel du comptage des oiseaux

En moyenne 48 espèces identifiées par site, pour près de 18 900 oiseaux recensés au total



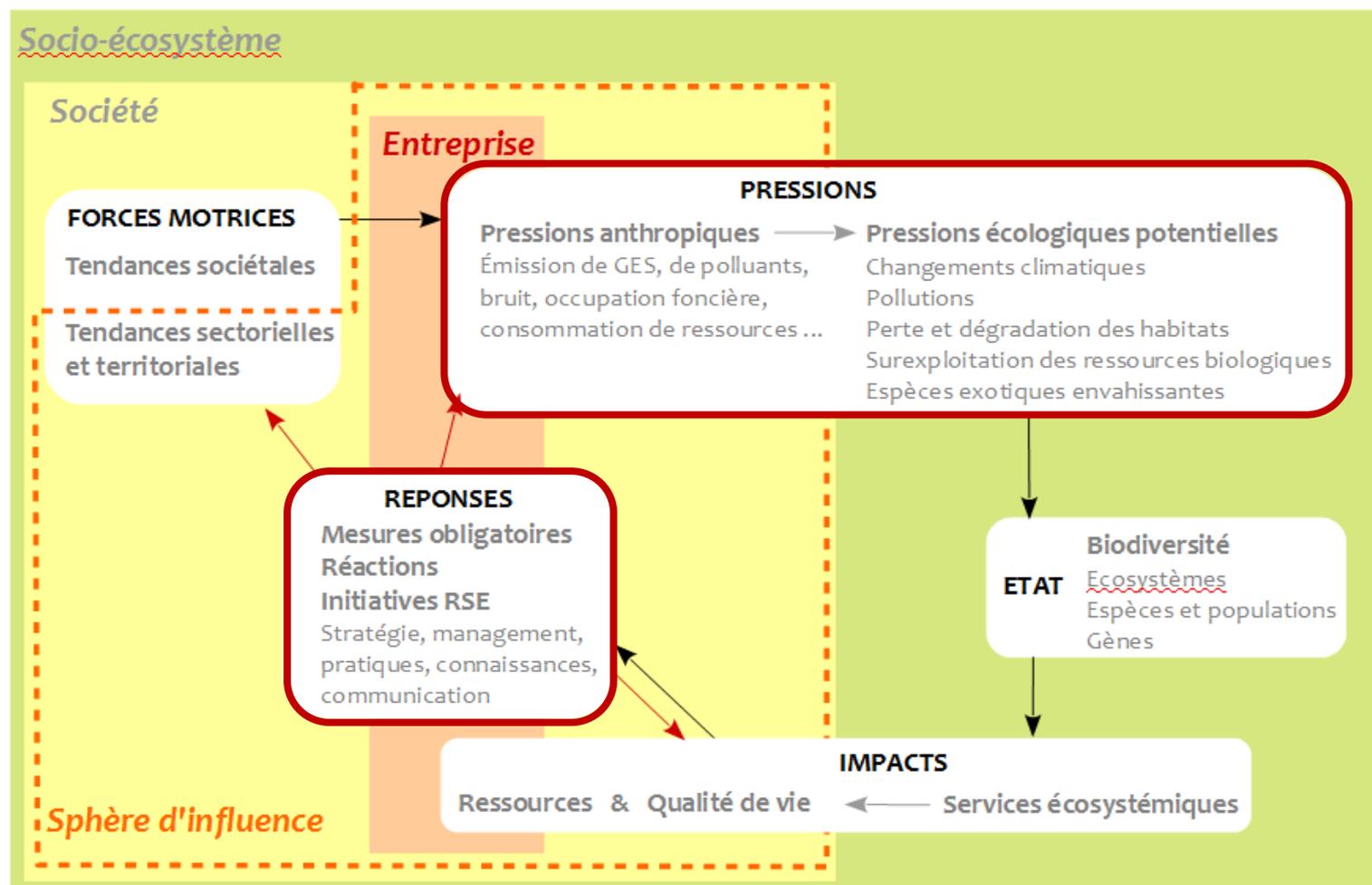
Liens de causalité activité/état de la biodiversité ?

Limites de l'approche faune/flore traditionnelle et du focus sur les habitats remarquables adjacents

Proposition (1/3) :

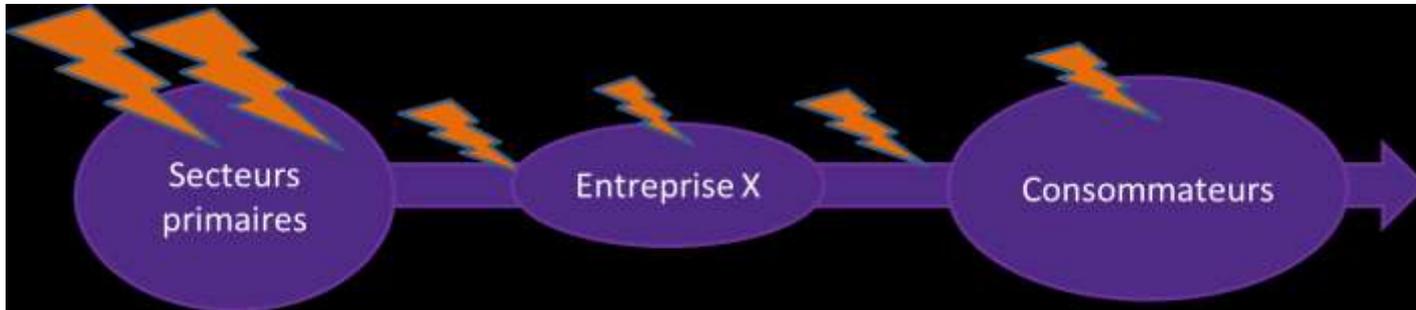
Concentrer l'analyse sur les pressions et les réponses

Verrou 1 : l'imputabilité des responsabilités



Verrou (2/3) : Le poids des pressions indirectes

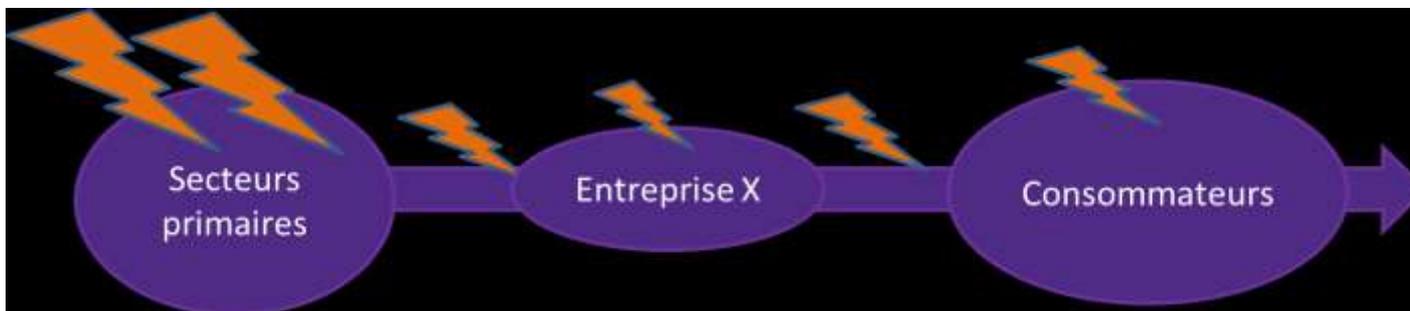
- Répartition des pressions le long de la chaîne de la valeur



*(ex : agriculture, sylviculture,
pêche, activités minières)*

Verrou (2/3) : Le poids des pressions indirectes

- Répartition des pressions le long de la chaîne de la valeur

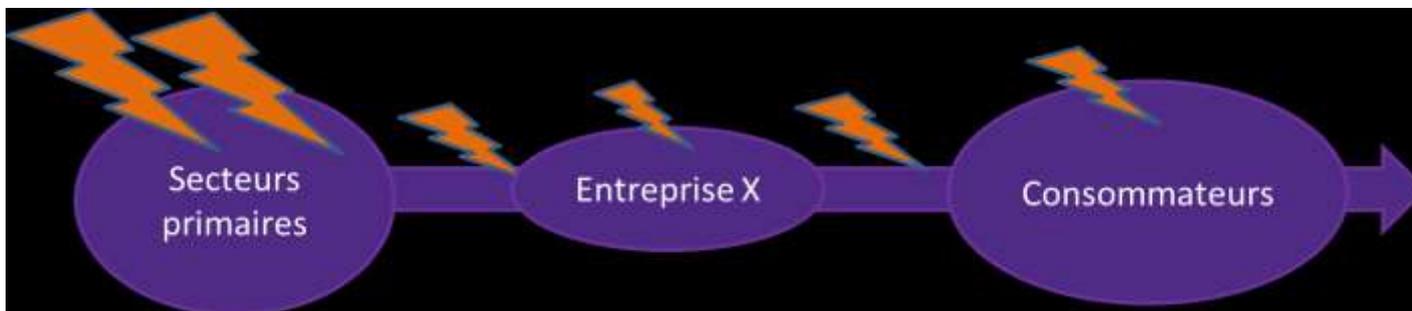


*(ex : agriculture, sylviculture,
pêche, activités minières)*

- Pour une entreprise hors secteurs primaires :
 - Prépondérance des pressions indirectes
 - Dissociation physique importante
 - Les enjeux de biodiversité ne deviennent matériel pour une entreprise que s'ils sont recontextualisés dans sa chaîne de la valeur globale

Verrou (2/3) : Le poids des pressions indirectes

- Répartition des pressions le long de la chaîne de la valeur



(ex : agriculture, sylviculture, pêche, activités minières)

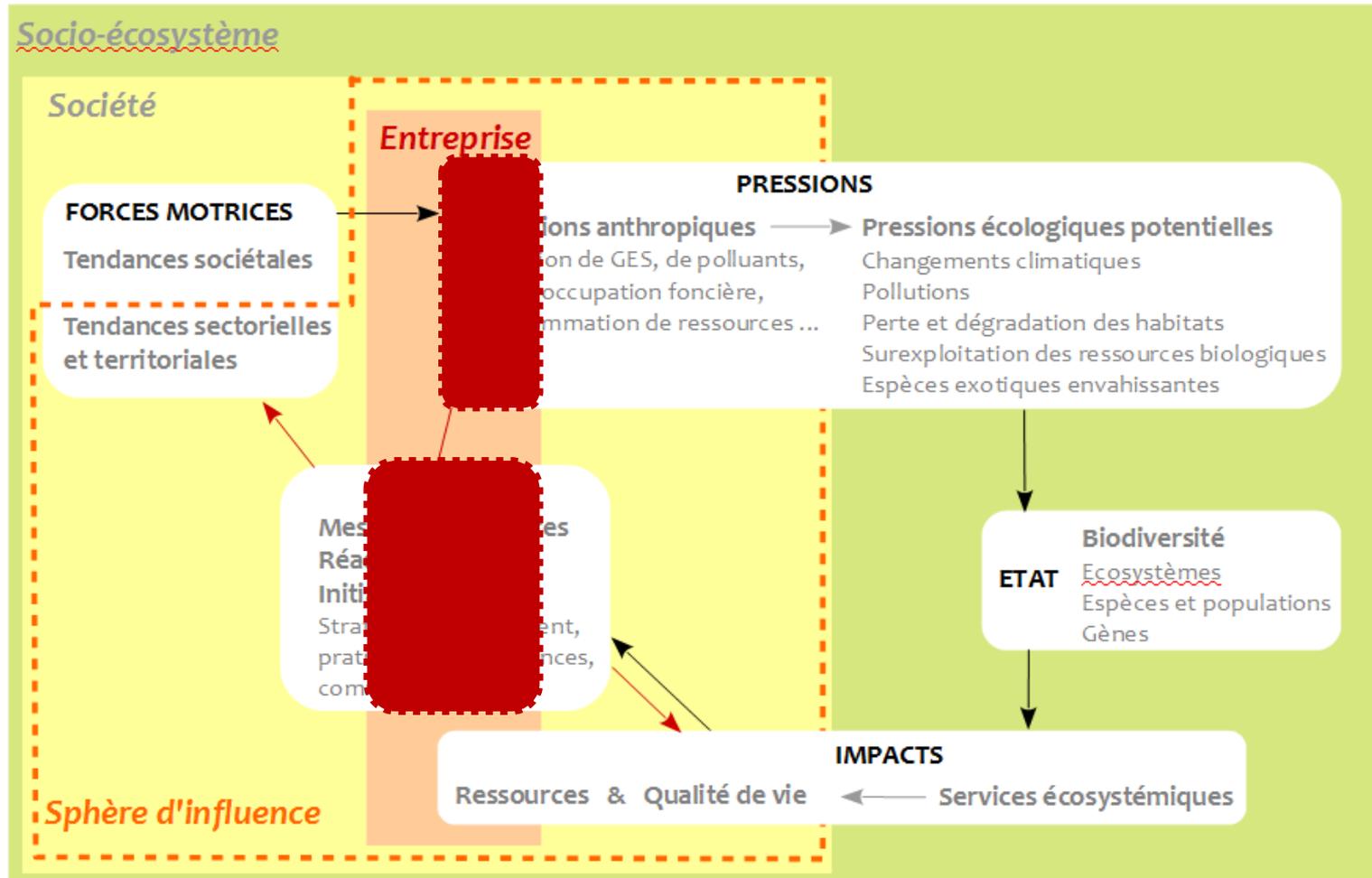
- Pour une entreprise hors secteurs primaires :

- Prépondérance des pressions indirectes
- Dissociation physique importante
- Les enjeux de biodiversité ne deviennent matériel pour une entreprise que s'ils sont recontextualisés dans sa chaîne de la valeur globale

« Les entreprises devraient s'efforcer d'empêcher ou d'atténuer une incidence négative [...] directement liée à leurs activités, à leurs produits ou à leurs services en vertu d'une relation d'affaires. » (OCDE)

Proposition (2/3) :

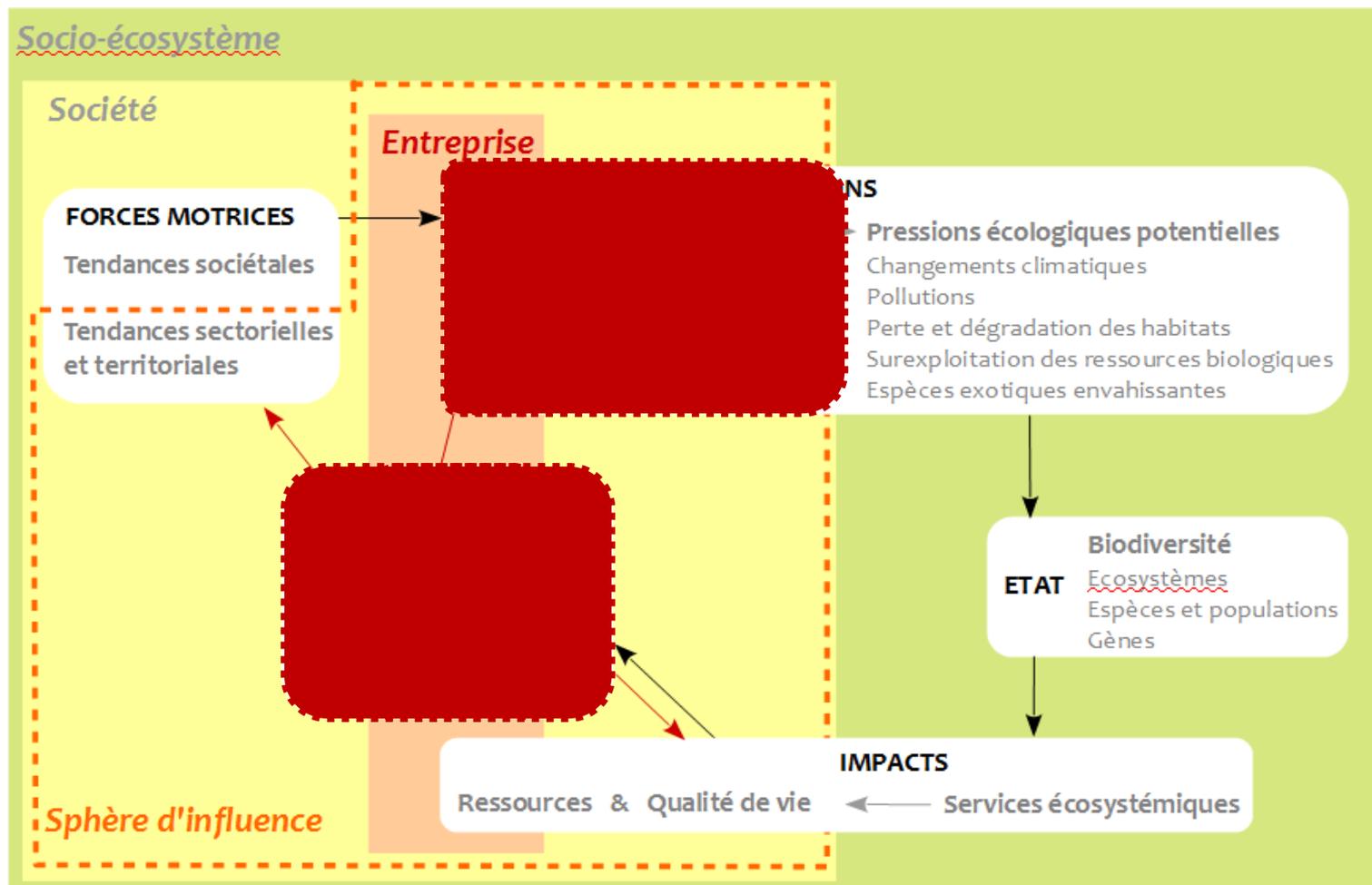
Verrou 2 : Le poids des pressions indirectes



Proposition (2/3) :

Elargir le périmètre d'analyse à la sphère d'influence

Verrou 2 : Le poids des pressions indirectes



Verrou (3/3) : La légitimité de la stratégie RSE

- La légitimité d'une entreprise à se positionner par rapport aux enjeux de biodiversité est délicate :
 - Qui définit les objectifs de gestion des biens communs ?
 - Quelles parties prenantes pour représenter les enjeux de biodiversité ?

Références				
Limites écologiques	X	X		
Lois	X	X	X	
Conventions et objectifs (inter)nationaux	X	X		
Intérêts exprimés par les parties prenantes	X	X	X	
Performance des autres acteurs	X	X		

Verrou 3 : La légitimité des réponses volontaires

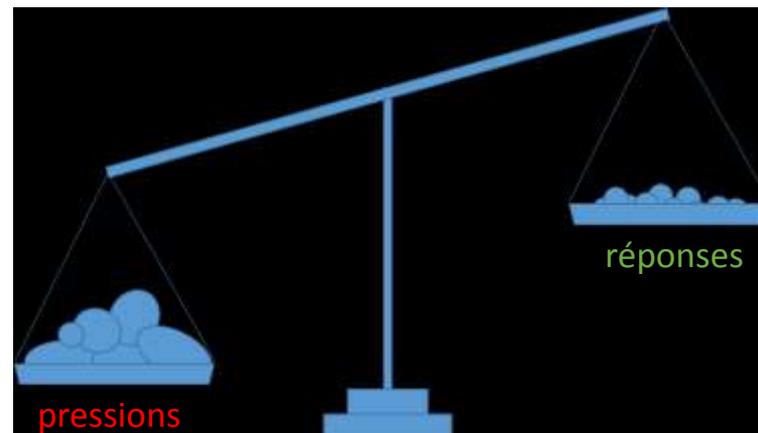
Démontrer que les réponses volontaires sont adéquates et proportionnées aux pressions exercées, dans une perspective de contribution à l'atteinte des objectifs institutionnels de conservation & de respect des limites écologiques.

Objectifs institutionnels de conservation :

- endossés par une organisation ayant une position légitime pour définir des choix sociétaux
- ex : *objectifs d'Aïchi = CDB, les ODDs = NU, ...*
- légitimité institutionnelle
- issus de processus de concertation
- synthèses consensuelles des attentes sociétales

Limites écologiques :

- endossées par des comités d'experts
- crédibilité scientifique
- issues de processus de politico-scientifiques
- synthèses du niveau de risque accepté par la société



Conclusion et perspectives

Conclusions et perspectives

- ❑ Hypothèse de départ : des obstacles à la qualification des responsabilités de l'entreprise vis-à-vis de sa dégradation sont pour partie la cause de la faible intégration de la biodiversité dans la stratégie RSE.
- ❑ Analyse de cadres normatifs de la RSE
- ❑ Identification de verrous techniques et normatifs
- ❑ Construction d'un cadre d'analyse

- ❑ Hypothèse de départ : des obstacles à la qualification des responsabilités de l'entreprise vis-à-vis de sa dégradation sont pour partie la cause de la faible intégration de la biodiversité dans la stratégie RSE.
- ❑ Analyse de cadres normatifs de la RSE
- ❑ Identification de verrous techniques et normatifs
- ❑ Construction d'un cadre d'analyse

❑ Proposition

La qualification des responsabilités d'une entreprise vis-à-vis de la dégradation de la biodiversité passe par :

- l'évaluation des pressions exercées par l'entreprise et sa chaîne d'approvisionnement
- l'examen de l'adéquation et de la proportionnalité des réponses apportées en synergie avec sa sphère d'influence

et la confrontation de la performance écologique de la stratégie RSE au respect des seuils écologiques et à l'atteinte des objectifs institutionnels de conservation

- ❑ Application : évaluation de la performance écologique de la RSE de 2 entreprises

Merci pour votre attention

Anastasia Wolff, Natacha Gondran & Christian Brodhag

anastasia.wolff@emse.fr